Templeuve en-Pévèle
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU NORD
CANTON DE TEMPLEUVE-EN-PÉVÈLE

ARRÊTÉ du Maire

N° 2024-165

Le Maire de la Commune de TEMPLEUVE-EN-PEVELE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2213.1.2 et 3,
Vu le Code de la Route, article R 225, R417-10,
Vu le Code Pénal, article R 610-5,

Vu la demande de travaux présentée par la société SGE OLCZAK au 13 rue de la République à Dechy (59187), en ce qui concerne des travaux de modification d'un branchement Enedis – Déplacement d'un support bois, réfection du branchement et transfert du réseau sur le nouveau support implanté au 135 rue de la Quièze à Templeuve-en-Pévèle (59242) qui se dérouleront à partir du 3 juin 2024 pour une durée de 15 jours.

Considérant qu'en raison de ces travaux effectués, il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation au droit du chantier et pendant toute la durée des travaux.

ARRÊTE

Article 1 : **À partir du 3 juin 2024, pour une durée de 15 jours, en raison des travaux de modification d'un branchement Enedis – Déplacement d'un support bois, réfection du branchement et transfert du réseau sur le nouveau support implanté, le stationnement et la circulation seront réglementés comme suit au 135 rue de la Quièze à Templeuve-en-Pévèle:**

- Vitesse limitée à 30km/h,
- Stationnement interdit au droit du chantier de 8h00 à 16h00,
- Restriction sur section courante,

Article 2 : **La pose de la signalétique sera effectuée par l'entreprise concessionnaire des travaux.**

Article 3 : **Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et son affichage.**

Article 4 : **Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur de la Société OLCZAK, Monsieur le Commandant du Centre d'incendie et de secours de Templeuve-en-Pévèle, Monsieur le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale, Madame le Commandant de la Gendarmerie de Pont-à-Marcq, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.**

Templeuve-en-Pévèle, le 24 mai 2024
Le Maire,
Luc MONNET

MAIRIE de TEMPLEUVE-EN-PEVELE NORD

Alain DELECLUSE
Adjoint aux travaux,
à la voirie et au cimetière